

TERMES DE REFERENCES**Evaluation du projet « Paths to Positive Change »****Contexte de l'évaluation**

À travers le projet « Paths to Positive Change », Save the Children et Comic Relief visent à atteindre plus de 15 000 filles et garçons démunis dans les zones défavorisées de Port-au-Prince en les aidant à être en sécurité, en bonne santé et prêts à apprendre. Ce projet se concentre sur trois objectifs : réduire la violence, l'exploitation et les abus contre les enfants, répondre aux problèmes de santé et d'hygiène qui peuvent entraver leur apprentissage et améliorer la qualité de l'éducation qu'ils reçoivent. Ces objectifs seront atteints en collaboration avec ceux qui ont le pouvoir de changer le cours de la vie d'un enfant – les parents, les enseignants, les leaders communautaires et les enfants eux-mêmes.

Ce projet a démarré en janvier 2015 et prendra fin en décembre 2017. A ce stade de sa mise en œuvre, SCI cherche à analyser la pertinence globale de ses interventions et comprendre les facteurs internes et externes qui ont contribué ou pas à l'atteinte des résultats obtenus à date. SCI veut particulièrement évaluer l'apport spécifique de chacune de ses interventions (dans les écoles et dans les communautés) sur l'apprentissage, particulièrement en lecture, des enfants dans ses écoles partenaires. Dans ce contexte SCI recherche un consultant pour réaliser l'évaluation du projet en vue de mieux orienter ses futures interventions.

I- Objectifs de l'évaluation

Cette évaluation doit permettre à SCI d'apprécier globalement l'itinéraire suivi par le projet, particulièrement la pertinence des interventions par rapport aux résultats. De façon spécifique, l'évaluation doit :

- Fournir à SCI une classification des résultats et effets résultant du projet
- Fournir à SCI les évidences des résultats et effets qu'ils soient positifs ou négatifs, prévus ou non prévus et

- Etablir des liens de causalité entre les résultats au niveau des écoles, particulièrement chez les élèves et les différents types d'interventions menées dans le cadre du projet.
SCI souhaite que les leçons de cette évaluation l'aident dans la prise décision stratégique à-propos des priorités et directions concernant les futures dépenses qui renforceront les acquis du projet.

II- Résultats attendus et questions cadres de l'évaluation

2.1 Les résultats attendus de l'évaluation sont :

- a) Le niveau global d'efficacité du projet est déterminé et analysé ;
- b) Les résultats et effets réels du projet sont Identifiés, documentés et rapprochés des résultats et effets attendus pour vérifier l'efficacité du projet
- c) Les facteurs (internes et externes) facilitant ou empêchant la réalisation des résultats et effets (au niveau des enfants, des écoles et des communautés) du projet sont identifiés.
- d) Les corrélations entre les différentes interventions et les résultats et effets du projet sont établis et leurs validités sont analysées
- e) La façon dont ce projet d'éducation est lié à d'autre thématique du SCI en Haïti est mise en évidence.
- f) Les bonnes pratiques et leçons apprises dans le cadre du projet sont identifiées

2.2 Questions d'évaluation

Cette évaluation devrait pouvoir répondre à certaines questions qui pourraient aussi guider l'évaluateur dans le développement de la méthodologie appropriée à sa réalisation. Ces questions d'évaluation pourraient être améliorées et complétées à travers un processus participatif incluant les partenaires du projet (le staff de SC, les élèves et professeurs ainsi que d'autres concernés). Ces questions sont :

- a) Comment peut-on mesurer et hiérarchiser les interventions par rapport aux résultats du projet ?
- b) Les interventions du projet étaient-elles pertinentes tenant compte du contexte et comment peut-on identifier et mesurer cette pertinence ?
- c) Dans quelle mesure ces résultats et effets sont durables ?

- d) Quelles sont les valeurs ajoutées du projet tenant compte du contexte ? (Est-ce qu'il y avait plus des valeurs ajoutées pour quelques écoles ? Qui sont les écoles et les enfants pour lesquelles le projet n'avait pas eu un bon effet ? Pourquoi ?)
- e) Comment les risques, incluant ceux pour les enfants bénéficiaires, ont été gérés tout au long du cycle de vie du projet ?
- f) Existe-t-il des bonnes pratiques qu'on peut utiliser comme model dans de futures projets ?

III- Méthodologie de l'évaluation

La méthodologie de l'évaluation devrait être hautement participative. Quelques principes de base pour la méthodologie :

- a) Une méthodologie d'évaluation d'impact très pointue est requise, à la fois pertinente dans le domaine de l'éducation et le domaine de gestion de projet combinant des données qualitatives et quantitatives. Les questions de valeur ajoutée et efficacité du projet devraient être adressées.
- b) La méthodologie devrait permettre de comprendre le processus conduisant aux résultats et aussi le processus causant un manque dans le projet empêchant la réalisation des résultats et effets tout en mentionnant le poids du contexte dans ce manque.
- c) Les critères d'efficacité, d'efficience, de pertinence, d'impact et de durabilité devraient être mentionnés
- d) La participation des parties prenante, spécialement des enfants, doit être pris en compte, la méthodologie devrait préciser comment cela va être pris en compte.

IV- Qualification et expérience du consultant

- Maitrise dans le domaine d'évaluation de projets et expériences dans les secteurs éducation, économie ou d'autres disciplines connexes.
- Au moins 5 ans d'expériences dans le domaine d'évaluation de projet, notamment de projets d'éducation pour des ONG ou Organisations Internationales
- Expérience dans le domaine de programmation axé sur les droits de l'enfant

V- Livrables de la consultation

- 1) Le plan détaillé qui sera adopté en vue d'atteindre les objectifs de l'évaluation
- 2) Le cadre méthodologique pour mesurer les résultats et impact des activités du projet tenant compte du système de suivi et évaluation déjà établi au niveau de SC et les indicateurs global du projet
- 3) Rapport (ébauche et final) de l'évaluation pour les commentaires de SCI
- 4) Présentation des résultats et recommandations

VI- Dossier de candidature

Les intéressés sont priés de soumettre leur CV, deux lettres de références, une proposition technique et financière séparément ainsi que le calendrier d'exécution **sous plis cachetés** au plus tard le **Lundi 4 Septembre 2017 à 4 h00 pm** à l'adresse suivante :

- **# 18, Rue Emeric, Impasse Lajoie, Morne Lazard, Bourdon.**

Veillez indiquer sur les enveloppes de l'offre la mention : **Evaluation du projet « Paths to Positive Change»**